



CONSEIL DE COMMUNAUTE : COMPTE-RENDU

SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2008 A 14H00

L'an deux mille huit, le 21 octobre à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Jean ROUJON.

Etaient présents (30) :

Emile **SEGUIN**, Gérard **HERMET**, Christian **TUZET**, Henri **BOYER**, Jean-Louis **HUGONNET**, Yvan **DALLE**, Gabriel **ROUSSET**, Patricia **BREMOND**, Dominique **RAVEAU**, Jean **ROUJON**, Dominique **AKA**, Henri **DAUDE**, Jean-Paul **CHEDANNE**, Amaury **BESSIERE**, Maurice **FOURNIER**, Pierre **BOUDET**, Monique **DOMEIZEL**, Charles **ARIENTE**, Lionel **BOUNIOL**, Claude **ROUSSON**, Serge **CHAZALMARTIN**, André **RAYMOND**, Michel **PONSONNAILLE**, Michel **BRUN**, Christine **MOULIN**, Christine **BRASSAC**, Lucien **SEGUIN**, Christine **MOURGUES**, Jean-Paul **ITIER**, Joël **FERRIER**.

Etait absent ayant donné pouvoir (1) :

Jean-François **DELOUSTAL** (Jean **ROUJON**).

Etaient absents non représentés: (7) :

Raymond **FONTUGNE**, Pascal **MAURIN**, Anselme **GERBAL**, Henri **POUDEVIGNE**, Claude **CAUSSE**, Bernard **DURAND**, Evelyne **BOUNIOL**.

Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :

Régine **ROUSSET** (Saint Léger de Peyre)
Elisabeth **ESTEVE** (CC du Gévaudan)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia **BREMOND** a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1) **Informations :**

- OPAH : Honoraires de l'animateur (courrier du 26/09/08)
- Point tri : Entretien des espaces (courrier du SDEE du 3/10/08)
- Attribution de subvention : Complexe sport-loisir-handicap – Volet 2

2) Approbation des comptes-rendus :

- Compte-rendu de la réunion du Conseil du 4 août 2008

3) Projet de délibération :

- Complexe sport-loisir-handicap :
 - Attribution des lots du marché de travaux - volet 1
 - Avenant n°1 à la convention avec l'ALLFS
 - Acquisition des terrains auprès de la SAFER
- Viabilité hivernale :
 - Tarif horaire de déneigement
 - Acquisition de matériels
- Mesures d'ordre budgétaire et comptable :
 - Décisions modificatives
 - Guide « Chamina » : Gestion de la régie
 - Fiscalité mixte : Délibération suite au renouvellement des conseils
- Voirie : Avenant n°1 à la convention de mandat avec la commune de Montrodat
- Jeunesse : Attribution de subvention

INFORMATIONS

1) **OPAH : Honoraires de l'animateur :**

Par courrier en date du 26 septembre 2008, Habitat et Développement Lozère nous a indiqué qu'il diminuait ses honoraires relatifs à l'année 4 puisque les objectifs fixés n'ont pas été atteints. Le coût de l'année 4 passe ainsi de 47 750 € HT à 43 500 € HT.

2) **Complexe Sport-Loisir-Handicap - Volet 2 : Subvention du Conseil Général :**

La commission permanente, lors de sa réunion en date du 26/09/08, a attribué 122 000 € pour la partie « terrassement » du volet 2 du projet de complexe sport-loisirs-handicap.

3) **Point tri : Entretien des espaces :**

Par courrier en date du 3 octobre 2008, le SDEE rappelle que l'entretien des points de tri sélectif doit être assuré par les communes ou communauté de communes.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

1) Compte-rendu de la réunion du Conseil du 04/08/08

Le compte-rendu de la réunion du conseil de communauté du 04/08/2008 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la réunion du conseil afin qu'ils puissent présenter leurs observations.

Observation : Néant.

DELIBERATIONS

1) Complexe Sport-Loisirs-Handicap :

↳ Attribution des lots – Volet 1 :

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres (réunie le 19/09/08 et le 08/10/08), monsieur le Président propose au conseil :

➤ D'attribuer les lots suivants :

- Lot 2 « gros œuvre » : entreprise BONHOMME (Mende) pour un montant de 564 731.00 € (solution de base)
- Lot n°3 « charpente-couverture-bardage » : groupement d'entreprises MALIGES-PELAT-GEMARIN (Marvejols) pour un montant de 670 601.30 € HT (solution de base + option 1)
- Lot n°4 « menuiseries extérieures » : entreprise CADRAL (Langogne) pour un montant de 189 523.60 € HT (solution de base)
- Lot n°7 « faux plafonds » : entreprise BOULARD (Lachamp) pour un montant de 6 154.10 € HT (solution de base)
- Lot n°8 « menuiseries extérieures » : entreprise CHABALIER (Mende) pour un montant de 114 817.96 € HT (solution de base + option 4)
- Lot n°13 « plomberie-sanitaire-protection incendie » : entreprise SEGUIN (Chanac) pour un montant de 267 346 € HT (solution de base + option 1)
- Lot n°16 « voirie-réseaux divers » : groupement d'entreprises SEVIGNE-SOMATRA (Aguessac) pour un montant de 1 032 017 € HT (variante)

Le lot n° 12 « nettoyage » a été déclaré sans suite.

Les lots n°6 « cloisons » et 17 « espaces verts » ont été déclarés infructueux.

Les lots n°5 « métallerie », 9 « revêtements sols durs », 10 « revêtement sols souples, 11 « peinture », 14 « équipement cuisine » et 15 « chauffage-électricité » font l'objet d'une négociation avec les entreprises.

Vote : pour à l'unanimité.

↳ Avenant n°1 à la convention avec l'ALLFS :

Par convention avec l'ALLFS, la communauté de communes a décidé d'être maître d'ouvrage sur les volets 1 et 2 de l'opération « Complexe de sport loisir handicap ». Cette convention précisait les marchés qui ont été transférés à la communauté de communes ainsi que la part des montants qui devait être versée directement aux entreprises et la part qui était remboursable à l'ALLFS.

Monsieur le Président propose au Conseil :

- De signer l'avenant n°1 à la convention avec l'ALLFS figurant en annexe.

Vote : pour à l'unanimité.

↳ Acquisition des terrains :

Les terrains auprès des particuliers ont été acquis directement par la SAFER afin de raccourcir les délais de procédure. La communauté de communes doit désormais les acheter auprès de la SAFER et délibérer à cet effet.

Monsieur le Président propose donc au Conseil :

- D'acquérir les terrains suivants pour un montant de 28 500 € :

Section B	1238	Lous cades	0 ha 51 a 16 ca
Section B	1241	Fajon	0 ha 10 a 06 ca
Section B	2022	Lot de vimenet	0 ha 01 a 20 ca
Section B	2026	Le travers nalt	0 ha 06 a 75 ca
Section B	2028	Fajon	0 ha 12 a 03 ca
Section B	2029	Fajon	0 ha 39 a 87 ca
Section B	2030	Fajon	0 ha 19 a 22 ca
Section B	2031	Fajon	0 ha 17 a 66 ca
Section B	2033	Camp de bornio	0 ha 69 a 37 ca
Section B	2036	Lou travers	0 ha 22 a 37 ca
Section B	2041	Lous esteroubis	<u>0 ha 44 a 55 ca</u>
		Surface totale	2 ha 94 a 24 ca

Vote : pour à l'unanimité.

2) Viabilité Hivernale

↳ Tarif horaire :

Le tarif horaire de déneigement est fixé à 38€ depuis la saison hivernale 2006/2007.
Monsieur le Président propose au conseil :

- De fixer le tarif horaire de déneigement à 40 € à compter de la saison hivernale 2008/2009.

Vote : pour à l'unanimité.

↳ Matériel de déneigement :

Monsieur le Président fait état de plusieurs demandes d'acquisition de matériels :

- une étrave et des chaînes pour le déneigement du Faltre par Jean-Paul SEGUIN
- participation au relevage pour le déneigement de Chaldecoste par Thierry REMISE
- une saleuse pour le déneigement de Gabrias par Anselme GERBAL
- une saleuse pour le déneigement de la commune de Chirac

Monsieur le Président propose au conseil :

- D'autoriser les acquisitions des matériels décrits ci-dessus,
- D'adopter le plan de financement suivant :

Etat (DGE - 50 %) :	14 920.00 € HT
Conseil Général (PED-30%) :	8 952 € HT
Fonds propres :	12 748.00 € HT
Total :	29 840.00 € HT

- De participer à l'acquisition d'un relevage pour un montant de 2 500 €.
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Vote : pour à l'unanimité.

3) Mesure d'ordre budgétaire et comptable :

↳ Décision modificative n°1 :

Matériel VH + Ajustements			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
21578-822 / 23	35 700.00 €	1321-822 / 23	14 920.00 €
020-822	-5 000.00 €	1323-822 / 23	2 172.00 €
238-822 / 34	-4 000.00 €	10222-822/23	5 520.00 €
2315-822 / 35	-4 088.00 €		
22 612.00 €		22 612.00 €	

Vote : pour à l'unanimité.

↳ Régie des guides « Chamina » :

Monsieur le Président propose au conseil :

➤ De mettre fin à la régie intercommunale avec 12 sous régies au 31/12/2008 pour n'en faire plus qu'une à l'office de tourisme de Marvejols auprès de laquelle sera conservé le stock entier (avec rapatriement des guides détenus par les communes).

Vote : pour à l'unanimité.

↳ Fiscalité mixte :

Conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C - II), il convient, après chaque renouvellement de conseil suite aux élections, que la communauté de communes confirme l'adoption de la fiscalité mixte.

Monsieur le Président propose au conseil :

➤ De confirmer l'adoption de la fiscalité mixte (TPU + taxes additionnelles sur les ménages) par la communauté de communes du Gévaudan.

Vote : pour à l'unanimité.

4) Voirie: Avenant n°1 à la convention de mandat avec la commune de Montrod

Monsieur le Président rappelle qu'une convention de mandat a été signée entre la commune de Montrod et la communauté de communes du Gévaudan afin de réaliser de réaliser les travaux sur la VC n°11 « La Vignasse ».

La part de travaux de voirie étant plus importante que prévue, le plan de financement initial doit être modifiée par un avenant à la convention de mandat.

Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ De l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat avec la commune de Montrod tel qu'il figure en annexe.

Vote : pour à l'unanimité.

5) Jeunesse : Répartition de l'aide DDJS

La DDJS ayant réservé 3 150 € de crédits pour le bassin de vie de Marvejols, monsieur le Président propose au Conseil :

➤ D'attribuer :

- 2 150 € à l'association « Maison pour tous ».
- 1 000 € à la commune de Montrod.

Vote : pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

**Le Président,
Jean ROUJON.**